



LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR PARTICIPER A LA FORMATION SSIAP 3

- Un diplôme de niveau 4 minimum (BAC),
OU
- Un diplôme de SSIAP 2 (ou d'ERP 2 ou d'IGH 2) délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes, **en cours de validité** :
 - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
 - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1,

La Direction



ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

1. Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de **chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3)**, le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- être titulaire du diplôme de SSIAP 2 (ou d'ERP 2 ou d'IGH 2) délivré avant le 31 décembre 2005 et **justifier de trois ans d'expérience de la fonction**. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.
- Il doit en outre être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
 - Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Je soussigné

Représentant la société

Atteste que

A exercé l'emploi de chef d'équipe de sécurité incendie qualifié SSIAP 2 **pendant 3 années**.

Pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Tampon et signature